

Gestion de vos placements:
AVEZ-VOUS BESOIN D'UN
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE?



Pour l'avancement des normes

Questions :

- Pourquoi certains investisseurs retiennent-ils les services d'un gestionnaire de portefeuille?
- Êtes-vous prêts à devenir client d'un gestionnaire de portefeuille?
- Qu'est-ce qu'un gestionnaire de portefeuille?
- Quels sont les avantages de faire affaire avec un gestionnaire de portefeuille?
- Comment choisir un gestionnaire de portefeuille?
- À propos de l'AGPC?



Pourquoi certains investisseurs retiennent-ils les services d'un gestionnaire de portefeuille?

- Apport d'une expertise financière par des professionnels des placements à temps plein
- Approche personnalisée de gestion privée qui ne se trouve pas sur le marché grand public
- Relation directe et de proximité avec les responsables des décisions de placement
- Communication mieux personnalisée
- Frais plus faibles reflétant :
 - Un montant sous gestion plus élevé
 - Une relation plus directe

Êtes-vous prêts à devenir client d'un gestionnaire de portefeuille?

Une ou plusieurs des propositions suivantes s'appliquent-elles à vous?

- ✓ Patrimoine du ménage de plusieurs centaines de milliers de dollars
- ✓ Importante somme d'argent reçue en une seule fois à la suite :
 - d'un héritage
 - de la vente d'une entreprise ou d'une propriété
 - d'une transaction avec un employeur ou d'un départ à la retraite
- ✓ Patrimoine concernant plusieurs générations
- ✓ Recherche d'une gestion quotidienne de placements

QU'EST-CE QU'UN GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE?

Egalement décrits sous les appellations suivantes :

- Conseillers en placements,
- Gestionnaires d'actifs,
- Gestionnaires de placements,
- Gestionnaire de fortunes,

Les gestionnaires de portefeuille sont des personnes morales et physiques qui gèrent des placements pour le compte d'individus, de fondations et de caisses de retraite. Ils se différencient des gestionnaires de placements grand public parce qu'ils gèrent des montants plus importants, pour un nombre de clients restreints. Généralement, ils offrent des frais de gestion inférieurs, moyennant un meilleur niveau de service.

Quels sont les avantages d'un gestionnaire de portefeuille?



RESPONSABILITÉ FIDUCIAIRE

Du fait de leur responsabilité fiduciaire, les sociétés de gestion de portefeuille ont l'obligation d'agir toujours dans l'intérêt de leurs clients, avec soin, honnêteté et bonne foi. Les décisions de placement doivent être indépendantes, non biaisées et adaptées à votre situation.

OBLIGATIONS FIDUCIAIRES + QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES = **CONFIANCE**



QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

La réglementation sur les valeurs mobilières impose aux fiduciaires un niveau élevé de formation et d'expérience dans le secteur des placements.



ÉNONCÉ DE POLITIQUE DE PLACEMENT (EPP) OU ENTENTE ÉCRITE

Le gestionnaire de portefeuille conclut avec vous une entente écrite, généralement intitulée *Énoncé de politique de placement* (EPP), qui tient compte de vos besoins personnels et définit un mode de collaboration, prévoyant notamment la fréquence et la nature des communications, les types de placements, les frais et le risque. C'est sur la base de cet EPP que votre gestionnaire de portefeuille établit une répartition adéquate de votre actif et effectue des ajustements discrétionnaires à votre portefeuille. Votre gestionnaire doit vous rencontrer au moins une fois par an pour garantir que votre EPP demeure à jour et reflète vos besoins.



GESTION PERSONNALISÉE DE VOS PORTEFEUILLES

Vos placements sont gérés conformément aux objectifs et au profil de risque que vous avez définis dans votre profil et votre EPP. En règle générale, vous donnez à votre

gestionnaire de

portefeuille toute discrétion pour prendre des décisions de placement sans soumettre chaque transaction à votre autorisation.



FRAIS

Les gestionnaires de portefeuille facturent des frais selon un pourcentage appliqué aux placements qu'ils gèrent. Le calcul est transparent et donne généralement un résultat bien inférieur aux frais de distribution et de gestion offerts aux investisseurs grand public. Ces frais apparaissent sur les relevés des clients et font généralement l'objet d'une dégressivité en fonction du volume de l'actif confié. Ils ne sont habituellement pas proportionnels au montant d'achat ou de vente des placements et s'avèrent souvent substantiellement inférieurs à ceux facturés par la plupart des fonds communs de placement.



SÉCURITÉ DE VOS ACTIFS

Vos placements sont déposés auprès d'une banque ou d'une autre institution financière extérieure (le dépositaire) qui a la responsabilité de les garder. Il s'agit d'une protection supplémentaire moyennant des frais additionnels modestes.

INSCRIPTION



La société de gestion de portefeuille ainsi que la personne qui gère vos placements sont conjointement inscrites comme gestionnaires de portefeuille auprès des autorités sur les valeurs mobilières de la province concernée.



OBLIGATIONS LÉGALES DES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Les sociétés inscrites doivent satisfaire à de rigoureuses exigences en matière de rapports financiers, de capitaux et d'assurances afin de protéger également vos placements.

Comment choisir un gestionnaire de portefeuille?

7 critères

Si vous pensez qu'un gestionnaire de portefeuille s'avérera utile dans votre situation, suivez les conseils ci-dessous pour choisir celui qui correspondra le mieux à vos besoins.

1 LES SOCIÉTÉS DE GESTION

Les sociétés sont toutes différentes, en raison de leurs histoire, actionnariat, taille, profil et type de gestion ou univers de placement. Certaines se spécialisent en fonction des profils des clients.

Assurez-vous de retenir les services d'une société dûment inscrite et adaptée à votre situation personnelle.

2 LES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

La gestion de portefeuille comprend deux responsabilités : i) Définir les besoins du client, et ii) Gérer le portefeuille de placements, notamment par une gestion active. Dans les grandes sociétés, ces postes sont assumés par différents professionnels. La plupart des gestionnaires de portefeuille détiennent le titre convoité d'analyste financier agréé (CFA), qui est reconnu partout dans le monde.

Les gestionnaires de portefeuille effectuent une gestion active de vos placements afin d'assurer le respect de vos intérêts.

3 LA PHILOSOPHIE ET LE STYLE

Les gestionnaires de portefeuille recourent à différents styles et procédés de gestion. Certains offrent une spécialisation par catégorie d'actif, d'autres privilégient un style (ex. valeur, croissance, etc.) et plusieurs offrent une combinaison de ces caractéristiques.

4 LE PROCESSUS

Le processus d'investissement souligne les étapes d'établissement d'un portefeuille. Une firme peut suivre virtuellement des centaines de stratégies différentes.

Un processus représente une structure qui permet aux investisseurs de connaître la source des différentes stratégies et philosophies de placement.

5 LES RENDEMENTS

Le rendement reflète généralement l'application rigoureuse d'une philosophie et d'un style d'investissement par le gestionnaire. Les rapports et communications sur le rendement peuvent prendre plusieurs formes : publications, conversations téléphoniques ou rencontres.

Il est important de savoir dès le début comment l'information sur le rendement de vos placements sera communiquée.

6 LA GESTION DE PORTEFEUILLE ET LES SERVICES DE GESTION PRIVÉE

En fonction de leur taille et de leur spécialisation, les sociétés de gestion de portefeuille offrent des portefeuilles de placement obligataires, équilibrés ou en actions représentant des placements privés ou publics. Elles peuvent offrir des placements au Canada ou en d'autres régions du monde.

7 LE PAIEMENT DES SERVICES

Les gestionnaires de portefeuille facturent habituellement des frais de gestion sur le montant de l'actif sous gestion. Ces frais varient et peuvent dépendre de la taille du portefeuille. Ils sont toujours communiqués intégralement sur les relevés. Les frais des gestionnaires de portefeuille sont généralement inférieurs à ceux imposés aux investisseurs grand public, car ils s'appliquent à des montants plus importants provenant d'un nombre réduit de clients.

À PROPOS DE L'AGPC?

L'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada (AGPC) est un organisme sans but lucratif qui représente exclusivement les sociétés réglementées par les autorités sur les valeurs mobilières provinciales dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille.

Depuis sa fondation, en 1952, l'AGPC (anciennement l'Investment Counsel Association of Canada ou ICAC) a recommandé plusieurs principes déontologiques aux gestionnaires de portefeuille.

L'AGPC offre de nombreux services et avantages à ses membres, notamment des informations et des formations sur les dernières obligations réglementaires et de conformité.

En outre, l'AGPC fait entendre la voix des sociétés de gestion de portefeuille et des investisseurs qui leur font confiance sur les questions de réglementation fédérale et provinciale entourant les valeurs mobilières.

Toutes les sociétés membres de l'AGPC acceptent des responsabilités particulières à l'égard de leurs clients. Les gestionnaires de portefeuille doivent effectivement s'engager à :

- Agir de façon professionnelle et éthique en tout temps;
- Défendre les intérêts de leurs clients;
- Se comporter avec indépendance et objectivité;
- Faire preuve de compétences de diligence;
- Communiquer avec leurs clients de façon précise et en temps opportun;
- Respecter l'ensemble des règles en vigueur sur les marchés de capitaux.

Tous les membres de l'AGPC se soumettent à l'autorité des commissions sur les valeurs mobilières provinciales compétentes qui garantissent le respect des exigences en vigueur. Pour être membre, un gestionnaire de portefeuille doit faire preuve d'une indépendance complète dans ses activités de gestion et encourager des politiques et des pratiques qui contribuent à faire fructifier et protéger les actifs de ses clients.



Advancing Standards™



Pour l'avancement des normes^{MC}

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE DU CANADA

416-504-1118 portfoliomanagement.org



Suivez-nous sur Twitter

™ PMAC, Portfolio Management Association of Canada and the PMAC logos are trademarks of the Portfolio Management Association of Canada used under licence.

MC AGPC, Association des gestionnaires de portefeuille du Canada et les logos de l'AGPC sont des marques de commerce de l'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada utilisées sous licence.

Le titre d'analyste financier agréé (CFA) est une marque de commerce agréée détenue par le CFA Institute.